



■ **AGENDA 21**
Observatoire du développement durable

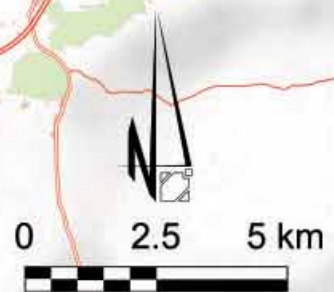
VOLET SOCIAL

PARUTION N°1 - 2007





	Zone naturelle
	Tissu urbain
	Infrastructure routière
	Voie ferrée





En adoptant son Agenda 21 en mai 2005, le Grand Lyon a voulu se doter d'un observatoire du développement durable articulé autour d'un volet économique, un volet social et un volet environnemental. Notre objectif est de construire progressivement un outil permettant d'évaluer la performance globale du territoire du Grand Lyon en matière de développement durable.

Nous tenons à remercier l'ensemble des contributeurs - services de l'État, de la Région, du Conseil Général, Insee, CAF, universitaires, etc... - qui ont bien voulu partager leur connaissance de ces sujets et leurs données quantitatives afin de constituer cette première édition du volet social de l'observatoire, réalisée par l'Agence d'Urbanisme.

Ce document de référence n'est pas un document « fini » : dès à présent, de nouvelles thématiques de travail vont être engagées permettant une future actualisation avec les différents partenaires institutionnels.

Cette démarche illustre ainsi notre volonté de contribuer à une responsabilisation collective autour de ces thèmes fondamentaux pour notre avenir commun.

Benoît QUIGNON,
Directeur général du GRAND LYON

Les trois volets de l'observatoire du développement durable

L'observatoire du développement durable du Grand Lyon s'appuie sur les productions d'observatoires existants ou en création. Trois volets spécifiques le composent :

- Le volet environnement publié en 2004, disponible sur le site internet du Grand Lyon,
- Le volet économique, en cours d'élaboration,
- Le volet social, objet de la présente publication.

Des indicateurs, un indice et des thématiques pour le volet social

Comme le volet environnement, le présent volet social est composé de plusieurs thématiques, et d'indicateurs chargés d'analyser chacune d'elles : la précarité, le logement, l'éducation, la santé, l'emploi, la sécurité, la démocratie locale. D'autres chapitres viendront s'ajouter dans le futur à ces premières thématiques. L'objectif est de s'interroger sur l'évolution de la situation de l'agglomération et le résultat des politiques publiques des institutions responsables, dont celles conduites par Grand Lyon.

Qu'est-ce qu'un indicateur ? En général, un indicateur comporte au moins deux données : par exemple, un nombre de personnes ou de faits ramené au total de la population. On obtient ainsi un taux, ou un pourcentage, qui permet des comparaisons. Chaque

indicateur est une construction statistique : il faut en connaître les sources et les limites, c'est pourquoi elles sont systématiquement indiquées. Certains des indicateurs retenus sont « purement » sociaux ; d'autres en revanche croisent des questionnements socio-économiques ou socio-environnementaux.

Qu'est-ce qu'un indice ? C'est un indicateur complexe, car il est lui-même composé de plusieurs indicateurs : c'est le cas de l'indice de développement humain (voir définition page 9). Cet indice synthétique vient compléter les différents chapitres identifiés pour le volet social.

Le volet social s'appuie notamment sur les indicateurs collectés par d'autres observatoires (observatoire emploi-insertion-cohésion sociale, observatoire des territoires sensibles, Observatoire des Transactions Immobilières et Foncières du Grand Lyon, Observatoire de l'Habitat Transitoire du Rhône, Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes...).

Un volet social construit sur le modèle du volet environnement

Le volet social est constitué d'un seul document qui présente plusieurs chapitres. Chaque chapitre est composé de plusieurs fiches, construites de façon comparable, selon la structure du volet environnement :

Titre de la fiche

Contexte

Qu'est-ce qu'on compte ?

Les limites de l'indicateur

Les résultats

Un résumé

Ce que font les politiques publiques

Éléments de cadrage

L'indicateur pris en compte

Ce que font les politiques publiques

Des compétences du Grand Lyon en lien avec l'habitat et la politique de la ville

Le rôle du Grand Lyon dans le domaine social est plus restreint que dans le domaine environnemental, où le Grand Lyon exerce des compétences qui ont un impact direct sur l'environnement (en matière de voirie, d'urbanisme, de traitement des déchets, etc.).

Le Grand Lyon est compétent en matière d'habitat : il a adopté son nouveau Programme Local de l'Habitat en 2007 et il gère les aides à la pierre en délégation de l'État et de la Région. A ce titre, son action est déterminante dans le logement des ménages défavorisés et dans la prise en compte des besoins en logements de l'ensemble de la population de l'agglomération.

Le Grand Lyon est également compétent en matière de développement économique, domaine où il a depuis quelques années maillé le territoire par des développeurs économiques locaux.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, qui remplacent les contrats de ville, le Grand Lyon est le porteur des programmes de renouvellement urbain, et d'habitat, il impulse et participe aux actions de gestion sociale et urbaine de proximité, de développement économique dans les sites prioritaires, d'appui à l'insertion professionnelle (aide à la mobilité, clauses dans les marchés publics...), sur le volet culturel et sur la lutte contre les discriminations...

Sur les questions de sécurité, le Grand Lyon contribue à la sécurité routière, autant par des aménagements urbains et des politiques conduites en ce sens, qu'au travers d'une sensibilisation des citoyens. De manière indirecte, le Grand Lyon mène également des actions qui améliorent l'hygiène de vie et la qualité de l'air des habitants, et conduit ainsi des politiques qui contribuent à la santé publique.

Le social, une compétence de nombreux partenaires

Plusieurs questions du champ social relèvent d'une compétence de l'Etat : la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation, la sécurité, l'accès à l'emploi... Ces compétences sont partagées ou non avec d'autres collectivités territoriales ou organismes sociaux : la Caisse d'Allocations Familiales, l'Assurance Maladie, l'ANPE, l'Unedic sont autant d'organismes qui mènent des politiques sociales. Parmi les collectivités territoriales, le Conseil Général tient sur ces questions un rôle particulier, qui a été renforcé par les dernières lois de décentralisation d'août 2004 : en matière d'insertion, de santé, mais aussi sur des questions scolaires. Les communes interviennent directement dans certains dispositifs (action sociale communale, attribution de logements sociaux, contrats locaux de sécurité, soutien aux dispositifs de réussite éducative...). Enfin, de nombreuses associations participent à différents niveaux aux politiques sociales (contribution à la définition, mise en œuvre, observation...).

Par conséquent, pour bâtir une observation sociale pour l'agglomération, et pour analyser les politiques publiques qui concourent à l'amélioration de sa situation, il est nécessaire de s'appuyer sur ces nombreux partenaires.

Tous les thèmes ne sont pas abordés dans cette première parution du volet social, car certaines thématiques se prêtent moins à une approche globale et chiffrée. De futures parutions du volet social de l'observatoire du développement durable pourraient donc faire davantage de place à des questions plus qualitatives.

Le contenu du volet social pourra évoluer avec le temps, notamment grâce à l'enrichissement apporté par les différents partenaires du Grand Lyon. D'ores et déjà, certaines questions sont pressenties pour de futures parutions :

- Les situations de handicap
- Les personnes âgées
- Culture et loisirs
- Vie associative
- Des thématiques au croisement entre volet social / volet économique / volet environnement...
- Autres thèmes

Les réflexions, contributions et propositions sont les bienvenues pour enrichir les étapes suivantes de l'observation sociale du Grand Lyon.

SOMMAIRE DE LA PRÉSENTE PARUTION

p. 7

INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Une approche synthétique

p. 83

DÉMOCRATIE LOCALE

Quelle représentation et quelle participation des habitants ?

p. 13

PAUVRETÉ

Quels écarts en termes de pauvreté ?

p. 73

SÉCURITÉ

Un des aspects du vivre ensemble : quelle sécurité pour les habitants du Grand Lyon ?

p. 23

LOGEMENT

Quelle possibilité pour tous de choisir son logement ?

**Un individu
citoyen
au cœur
de la société**

p. 61

EMPLOI ET INSERTION ÉCONOMIQUE

Quel accès à l'emploi ?

p. 37

ÉDUCATION ET FORMATION

Quels parcours scolaires des habitants ?

p. 49

SANTÉ

Quel accès aux soins et à la santé pour les habitants du Grand Lyon ?

